

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DEVE 149 Rapport Développement Durable - Communication de la Maire de Paris.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris demande qu'il lui soit donné acte de la présentation du rapport Développement Durable ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Il est donné acte à Madame la Maire de Paris de la présentation du rapport Développement Durable, conformément au décret du 17 juin 2011.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO